

Chapitre I

1. Découvrir l'université

1. Objectifs

- Suivre les procédures administratives nécessaires
- Identifier les missions et les modes de fonctionnement de l'université et de sa composante
- Repérer et utiliser les services d'aide à l'étudiant, les interlocuteurs dédiés
- Identifier les attendus et les méthodes d'enseignement universitaires
- S'intégrer dans la communauté universitaire

2. Contenus

La première difficulté que rencontre un étudiant primo-arrivant est de comprendre comment fonctionne l'université, ses composantes, les formations. Quelles unités d'enseignement choisir et comment s'inscrit-on aux éléments pédagogiques ? Comment se repérer dans les locaux ? A quels services s'adresser ? Il est important aussi, pour réussir, de comprendre la culture universitaire : la recherche, les domaines disciplinaires, les méthodes pédagogiques, les exigences académiques, les groupes de travail et les groupes sociaux (promotions, associations, etc.). Les séances dédiées à la découverte de l'université peuvent être l'occasion d'organiser des visites, de faire intervenir les représentants des services en veillant à éviter les présentations-catalogue et en favorisant les échanges, de mener des activités « brise-glace » pour créer de la cohésion dans le groupe ou des défis permettant d'associer esprit d'équipe et découverte de l'université (comme la création de quiz sur les services par les étudiants par exemple). On peut aussi organiser des sessions "180 secondes" où des collègues présentent leur parcours, leur recherche et un élément déterminant de leur parcours.

3. Les principaux dispositifs universitaires que l'étudiant doit connaître

3.1 Rectorat

Le rectorat placé sous l'autorité du recteur de l'université comprend :
Des vice-rectorats dont le nombre et les attributions sont fixés par le décret de création de l'université, le secrétariat général de l'université, la bibliothèque centrale de l'université. Il est à noter que le rectorat comprend les hauts responsables et fonctionnaires de l'université.

3.2 La faculté

Une faculté est traditionnellement une des structures constitutives d'une université chargée de l'enseignement et de la recherche dans un champ disciplinaire homogène regroupant des domaines de formation et de connaissance apparentés. Le plus haut responsable de la faculté est le Doyen.

3.3 Le département

Les départements sont dirigés par un chef de département. Le chef de département est responsable du fonctionnement pédagogique et administratif du département et il exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel placé sous sa responsabilité. Il est assisté de chefs de départements adjoints et de chefs de services.

3.4 La bibliothèque

Une bibliothèque universitaire est une bibliothèque rattachée à une université. Les documents et les services présents dans la bibliothèque universitaire peuvent ainsi servir à la double mission des universités, l'enseignement et la recherche.

3.5 Le restaurant universitaire

Un restaurant universitaire (plus familièrement appelé RU) est une cantine, un lieu de restauration collective destiné aux étudiants.

3.6 La santé universitaire

Le service de santé universitaire a pour mission d'assurer une veille sanitaire de la population étudiante.

3.7 Le centre d'enseignement intensif des langues

Le centre d'enseignement intensif des langues (CEIL) est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. C'est un des services communs de l'Université au même titre que la Bibliothèque Universitaire Centrale ou le Centre de l'Audio-visuel et du Télé-enseignement. Il accompagne les étudiants désirant renforcer leurs niveaux linguistiques dans une langue étrangères quelconque, notamment l'anglais.

3.8 La cellule d'information et de communication

La cellule d'information et de communication a pour objectif de promouvoir et faire connaître, en interne et en externe, l'ensemble des activités de l'université et d'assurer la diffusion de l'information auprès du personnel administratif, enseignants, étudiants et toute personne souhaitant avoir de l'information de l'université.

3.9 Centre commun de réseaux, de systèmes d'information et de la communication et de télé-enseignement

Ce centre est chargé de :

- L'exploitation, l'administration et la gestion des infrastructures des réseaux (Section réseaux)
- L'exploitation et le développement des applications informatiques de gestion de la pédagogie (section systèmes d'information);
- Le suivi et l'exécution des projets de télé-enseignement et d'enseignement à distance (section télé-enseignement et d'enseignement à distance)
- L'assistance technique de la conception à la production de cours en ligne (section télé-enseignement et d'enseignement à distance)
- La formation et l'encadrement des intervenants dans l'enseignement à distance (section télé-enseignement et d'enseignement à distance).

3.10 La direction de la publication universitaire

C'est une maison d'édition universitaire basée au niveau de l'université et spécialisée dans la publication de revues scientifiques et de manuels universitaires.

3.11 La sous-direction des activités scientifiques culturelles et sportives

Les missions de la sous-direction des activités scientifiques culturelles et sportives comportent la promotion et le développement d'activités scientifiques et culturelles dans l'université, au profit des étudiants et aussi d'organiser des activités de loisirs.